

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 796

présenté par

M. Cotel

ARTICLE 19 BIS AA

Compléter cet article par les mots :

« pour réemploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que c'est bien la consigne pour réemploi des emballages qui devra être en premier lieu encouragée.